

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 6

Artikel: La région des Trois-Lacs

Autor: Maillat, Denis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127331>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La région des Trois-Lacs

par Denis Maillat,
professeur à l'Université de Neuchâtel

43

Sur l'initiative des Chambres de commerce des cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel, les Universités de ces trois cantons ont constitué un groupe de travail interdisciplinaire¹ composé d'économistes et de géographes pour étudier l'évolution d'une zone intercantonale: la région des Trois-Lacs, comprenant les districts de Cerlier (BE), du Lac (FR) et de Neuchâtel (sans la ville). Cette zone a ceci d'original qu'elle est géographiquement homogène et qu'elle dépend politiquement de trois cantons. Pour deux d'entre eux, Berne et Fribourg, elle constitue une partie périphérique de leur territoire. Il était intéressant, à l'heure où la collaboration intercantonale en matière d'aménagement du territoire est un thème de plus en plus courant, d'étudier concrètement une situation.

La publication comprend deux volumes. Le premier contient les rapports des séances de travail tenues à Morat au cours de l'année universitaire 1968–1969. Il est de nature descriptive et se compose de sept thèmes: Nature et histoire de la région, les transports, la population, l'agriculture, l'industrialisation, le canal Rhône–Rhin, le tourisme. Le deuxième volume est un rapport de synthèse qui expose les voies et moyens par lesquels la croissance et l'aménagement de la région peuvent être réalisés. La région des Trois-Lacs a été délimitée pragmatiquement. Sa constitution ne résulte pas d'une analyse complète du développement spatial de l'économie suisse. Toutefois, on a admis d'emblée que le pied du Jura se trouvait un peu à l'écart de la diffusion spatiale de la croissance économique suisse et que la région en question pourrait être mieux rattachée à l'axe de croissance du Plateau si son développement était mieux intégré, plus homogène et si on pouvait éviter un trop grand saupoudrage.

Caractéristiques de la région

La région des Trois-Lacs comptait, en 1968, 46 200 habitants, dont 86,8% de Suisses (84,4% pour la Suisse). Sa population a crû modérément au cours de la période 1941–1960 en raison d'une émigration intervenue dans quelques-unes de ses parties. Mais, à partir de 1960, l'accroissement démographique a été satisfaisant quoiqu'il ait été dû en grande partie à l'immigration. Le réseau interne des voies de communication, bien qu'hétérogène, est bon. Cependant, il est à regretter que, sauf pour la

liaison Berne–Neuchâtel, les grands axes soient périphériques. La branche d'industrie dominante de la région est la mécanique qui emploie la moitié des personnes actives du secteur industriel. L'horlogerie et le bâtiment viennent ensuite avec chacun 10% environ de l'effectif. La place tenue par l'alimentation, la chimie et le pétrole est plus faible. «Cette structure industrielle résulte pour une part importante d'un débordement des branches situées dans les territoires voisins. On constate dans la région que plusieurs entreprises sont sous-traitantes, ce qui est l'indication d'une certaine dépendance face à l'extérieur.» On retrouve cette caractéristique dans le solde déficitaire de 932 pendulaires (1960) (plus d'émigrants quotidiens que d'immigrants). Neuchâtel et Bienne exercent la plus forte attraction. Le poids de Berne est surtout sensible dans la région de Chiètres. En revanche, l'espace de recrutement de Fribourg ne se manifeste pas dans cette direction. Un seul district – celui du Lac – se signale par un bilan excédentaire de pendulaires.

L'analyse de la dimension des entreprises fait ressortir que près de 80% des maisons n'atteignent pas 100 personnes. Le degré d'industrialisation de la région des Trois-Lacs est un peu inférieur à la moyenne suisse.

Envisagée sous l'angle de l'articulation industrielle, on relève que la région des Trois-Lacs comporte un axe et un «pôle»:

– L'axe industriel s'étend de Saint-Blaise à La Neuveville. Il réunissait à lui seul, en 1968, 56% des entreprises industrielles de la région, avec 54% de la main-d'œuvre du secondaire.

– Le «pôle» est celui de Morat. En 1968, il avait 27% des entreprises industrielles de la région, avec 36% de la main-d'œuvre secondaire.

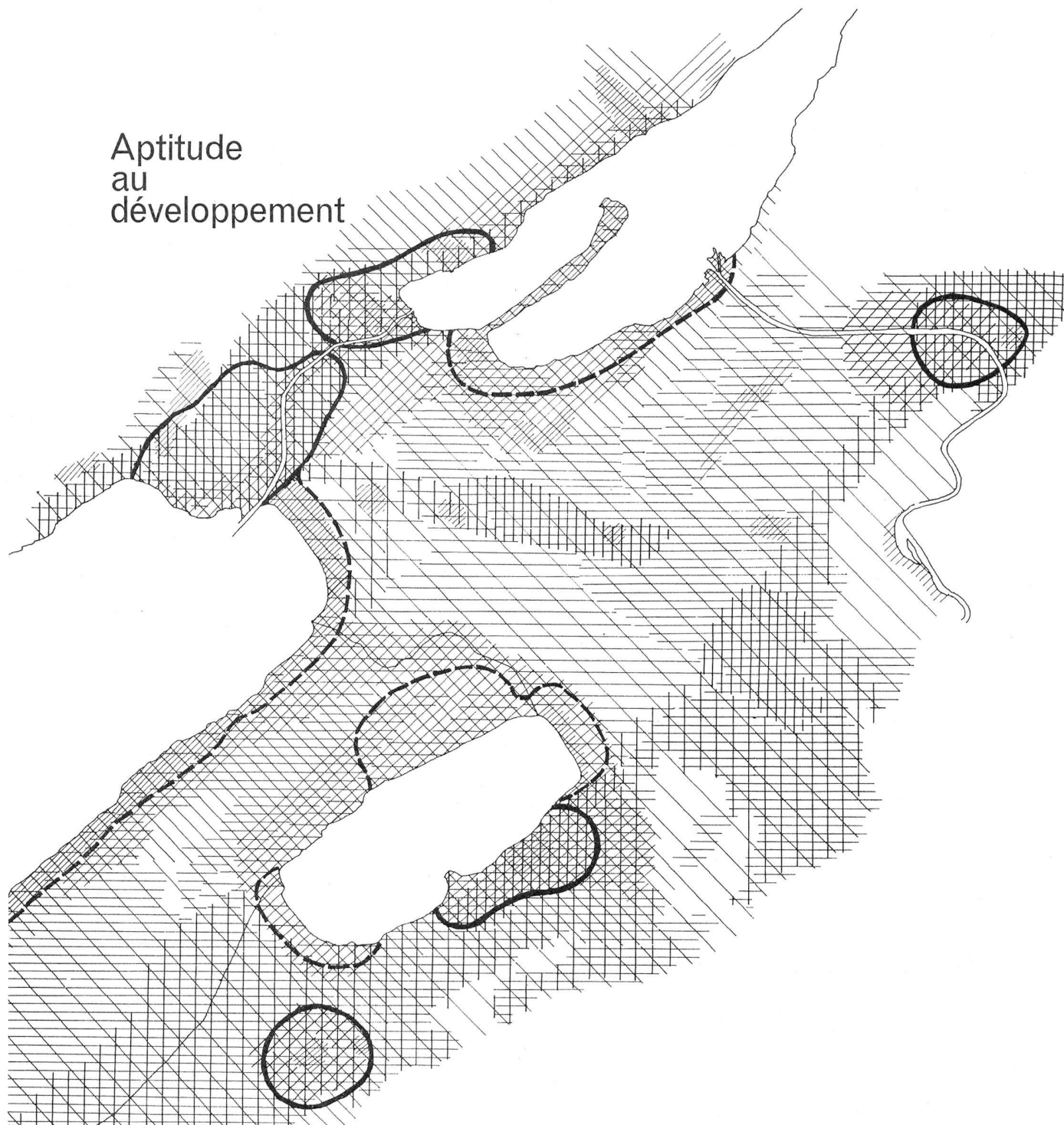
Les perspectives

Bien que l'agriculture et le tourisme offrent quelques perspectives, il n'en apparaît pas moins que le secteur industriel de cette région devrait pouvoir se développer encore. Dans cette optique, la question qui se posait alors était de savoir si la région ne se développerait pas naturellement pour aboutir à une situation satisfaisante par rapport au reste du pays. En définitive, sur ce point, on a dû conclure par la négative: le simple laisser-faire n'est pas à même d'assurer un développement suffisant de la région des Trois-Lacs. En effet,

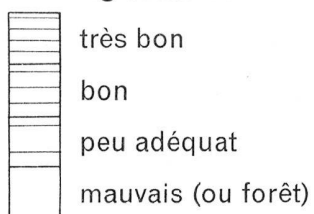
– pour les entrepreneurs en quête de localisation, l'espace en question est dans une position attractive inférieure à

¹ Ce groupe était composé des professeurs J. Grosjean (Berne), G. Gaudard (Fribourg), J.-L. Juvet et D. Maillat (Neuchâtel).

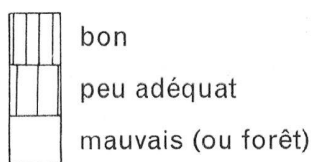
Aptitude au développement



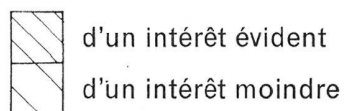
Agriculture



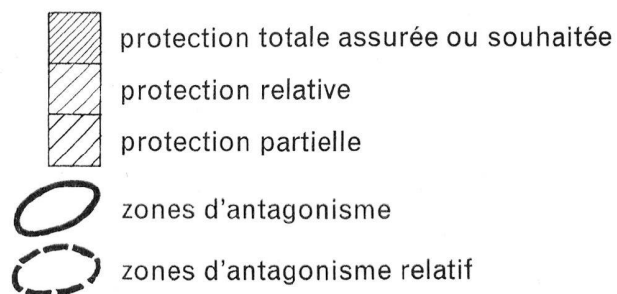
Industrie



Tourisme



Protection



celle d'autres zones helvétiques qui offrent les atouts d'une infrastructure plus accueillante (réserves de terrains industriels, équipements divers);

– le libéralisme total entraînerait «le risque d'implantations désordonnées, qui pourraient compromettre l'essor ultérieur des différents secteurs, voire constituer un péril pour l'équilibre naturel d'un territoire dont certaines parties ont indéniablement une vocation de réserve».

En outre, la région ne possède pas un réseau de liaison des flux internes capable d'activer les effets d'entraînement. En réalité, elle ne dispose pas d'un véritable pôle de croissance. Il faut être conscient, en effet, que la présence d'une ou de plusieurs entreprises importantes en un point n'est pas forcément la preuve de l'existence d'un pôle de croissance. En fait, les entreprises peuvent avoir deux genres d'influence sur l'espace dans lequel elles se trouvent:

1. Elles peuvent apporter des avantages directs: emplois et revenus à la population. Mais leur incidence s'arrête là: elles ne sont pas à l'origine d'autres développements régionaux. Dans ce cas, ces firmes ne constituent pas un pôle de croissance.

2. Elles peuvent, et cela est plus intéressant, exercer une action d'entraînement dans la région. En plus des avantages qu'elles fournissent elles-mêmes directement, elles suscitent d'autres activités régionales. Elles forment, dès lors, un véritable pôle de croissance.

La région des Trois-Lacs possède actuellement plusieurs entreprises importantes, mais qui exercent peu d'effets d'entraînement.

Finalement, la région ne dispose pas «d'économies externes» suffisantes. Par économies externes, on entend «les avantages qui découlent de l'environnement, c'est-à-dire qui tiennent à une bonne concentration des entreprises sur le territoire. Ainsi, il est certain que les entrepreneurs ont intérêt à être localisés dans un centre où sont aussi leurs fournisseurs, un nombre important de consommateurs, une infrastructure commerciale et bancaire, des activités complémentaires ou dépendantes, des corps de métiers dont ils peuvent avoir besoin pour les réparations. Ils en retirent un profit au niveau des coûts et sur le plan du temps. La concentration spatiale est fonction aussi de raisons sociologiques. Ces dernières se manifestent d'abord par souci de sécurité: les localisations plus importantes sont par exemple mieux organisées dans la lutte contre l'incendie et mieux équipées dans le domaine médical et hospitalier. Un autre motif est les

nécessités de formation: les cadres de qui dépendent les décisions de localisation sont soucieux de l'avenir de leurs enfants, du niveau de préparation et d'ouverture en travail moderne de leur main-d'œuvre, voire des possibilités de perfectionnement et de recyclage. Enfin, il est nécessaire de tenir compte du désir de distraction qui est mieux satisfait là où le groupe humain est le plus grand».

La justification du développement

Cependant, malgré ces divers handicaps, la région des Trois-Lacs n'est pas dépourvue d'atouts

1. elle est entourée d'une couronne urbaine (Bienne, Berne, Fribourg, Neuchâtel) qui peut lui apporter ses effets vivifiants;
2. elle est bien située dans le prolongement du développement industriel du Plateau suisse;
3. elle possède déjà des industries importantes;
4. bien qu'étant intégrée politiquement à trois cantons, elle est géographiquement homogène;
5. sa division politique en fait un exemple type où la coordination intercommunale et intercantonale s'impose.

En outre, il ne faut pas oublier que, dans le cadre d'une expansion régionale équilibrée, la Suisse de l'Ouest doit détenir des moyens économiques relativement indépendants des grands centres économiques suisses.

«L'affirmation d'une sorte de métropole d'équilibre dans la région des Trois-Lacs serait dès lors un élément modérateur pour la partie surdéveloppée du Nord-Est du pays. Isolément, chacun des cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel n'est pas à même de promouvoir un contre-poids doté d'une influence bien sensible. Ensemble, ces Etats peuvent déjà mettre en marche des mécanismes propres à exercer une certaine pression. Cette dernière ne sera évidemment, à elle seule, encore de loin pas suffisante pour garantir un rééquilibrage satisfaisant dans la Confédération. Mais elle s'additionnera à d'autres efforts, comme par exemple à ceux qui marquent le croissant lémanique. Remarquons au passage que le développement de la portion Genève-Lausanne-Vevé-Plaine du Rhône justifie un essor simultané dans l'espace des Trois-Lacs. En effet, pour les territoires compris entre la vaste concentration industrielle de la Suisse du Nord-Est et le croissant lémanique, il existe le danger de désagglomération vers l'est et, dans une moindre mesure, vers l'ouest. Ils peuvent enrayer ce risque «d'écartèlement» en constituant eux-mêmes une étendue plus attractive. Tout cela ne doit pas être compris comme la concep-

tion d'un chauvinisme dépassé ou comme le désir de nuire à la prospérité d'autres régions helvétiques. D'une part, s'il veut garder un poids politique véritable, chaque canton a à se garantir une force économique, car il n'y a pas d'égalité politique véritable sans égalité économique. D'autre part, l'enrichissement d'une nouvelle région ne porte pas préjudice aux autres espaces déjà riches: elle leur procure au contraire des partenaires supplémentaires pour des échanges rémunérateurs. Dans cet esprit, le développement concerté de la région des Trois-Lacs n'est de loin pas un élément de division et d'appauvrissement national, mais la mise en marche de nouveaux mécanismes au service d'une prospérité générale encore plus grande et plus juste.»

Il est donc nécessaire et possible de favoriser le développement économique de cette zone qui peut encore supporter un développement plus intense. Cependant, ainsi que nous l'avons déjà souligné, il est apparu que ce développement ne pouvait pas reposer sur un mouvement naturel, sur un dynamisme interne, et cela pour plusieurs raisons:

1. L'industrialisation des Trois-Lacs a été, dans une large mesure, un phénomène de «croissance résiduelle», c'est-à-dire que nombre d'industries sont venues s'y implanter parce que la région recelait encore un certain volume de main-d'œuvre. En quelque sorte, des entreprises ont implanté des succursales afin d'utiliser pour des raisons conjoncturelles les réserves de main-d'œuvre. En conséquence, le développement futur de ces entreprises est aléatoire, car elles n'ont guère d'autonomie propre et leur fermeture peut intervenir lors de changements de la conjoncture, bien entendu à quelques exceptions notées.

2. Il ne faut pas s'attendre à voir s'implanter des entreprises du type précédent dans la conjoncture actuelle, car d'une part les réserves de main-d'œuvre sont épuisées et, d'autre part, la politique de main-d'œuvre des autorités fédérales va provoquer des mesures de rationalisation qui ne peuvent intervenir que dans le sens de la concentration des entreprises et du regroupement vers les lieux principaux de production.

3. Les entreprises qui se sont installées de manière plus définitive ne semblent pas susceptibles à elles seules d'être les catalyseurs d'une industrialisation plus poussée.

Dans ces conditions, une politique concertée d'industrialisation pourrait faire participer cette région à la crois-

sance économique à un rythme plus rapide et lui assurer une position importante parmi les diverses zones industrielles de la Suisse romande.

En effet, c'est parce que cette région constitue un des chaînons de l'industrialisation de la Suisse romande qu'il faut prévoir de l'intégrer à un mouvement de croissance économique qui doit prendre place entre Bienne et Genève. C'est donc, en définitive, pour des raisons qui lui sont partiellement externes qu'il est justifié de développer la région des Trois-Lacs.

Il s'agit donc de relier le triangle Berne, Fribourg, Morat avec Cressier afin de renforcer cette zone et de lui assurer une croissance semi-autonome. Mais cette hypothèse ne peut se réaliser que si divers moyens sont mis en place pour favoriser la propagation de la croissance économique et lui donner des assises solides et durables. On y parviendra au moyen d'une politique de développement économique originale et organisée débouchant sur un aménagement volontaire du territoire.

Certes, cela n'est pas facile dans le cadre d'une économie de marché où le développement des régions n'est encore envisagé qu'au travers d'une série d'incitations indirectes, l'Etat ne pouvant assigner impérativement un lieu de production à une entreprise déterminée.

Cette contrainte rend très difficile et parfois aléatoire le développement régional. En réalité, il existe peu de zones où la création d'économies externes par les corporations de droit public assure un développement économique certain. Compte tenu de cette situation, il faut mettre en valeur les régions les mieux dotées parmi celles qui ne sont pas déjà les plus développées, afin qu'elles puissent s'intégrer dans le mouvement de la croissance économique générale¹. Dans cette optique, la région des Trois-Lacs est une de ces zones où le développement est possible et où la création d'économies externes n'est pas trop risquée. Il s'agira, dans le cas particulier, d'assurer également la cohérence de quatre districts qui dépendent de pouvoirs politiques distincts.

Les moyens

Il faut noter d'emblée que les moyens préconisés sont destinés à assurer un meilleur développement de l'industrie, seul support valable pour assurer la croissance économique de la région des Trois-Lacs. Certes, cette

¹ Cette option pose un problème d'ordre politique vis-à-vis des régions moins favorisées pour lesquelles il conviendra tôt ou tard d'envisager des mesures particulières.

région offre des possibilités aussi bien pour l'agriculture, le commerce que pour l'industrie. Il appartiendra à l'aménagement du territoire de fixer les zones où pourront s'implanter les activités propres à chacun de ces secteurs. Mais la base industrielle constitue l'élément le plus important du maillon.

La première mesure proposée, et la plus indispensable, est la délimitation d'une zone industrielle. Il ressort de l'étude que la zone industrielle la plus propice serait, compte tenu des intérêts de l'agriculture, la zone industrielle neuchâteloise, prolongée en territoire bernois et une autre zone dans la région moratoise (cf. carte). (Avant toute délimitation plus exacte, il convient évidemment que les cantons intéressés prennent des mesures pour endiguer la spéculation.)

Les autres parties de la région des Trois-Lacs semblent impropres à l'implantation industrielle parce qu'elles sont destinées à l'agriculture ou parce que le terrain lui-même ne se prête pas à l'installation d'industries. Mais, en tout état de cause, l'industrialisation des Trois-Lacs doit passer par la délimitation et la création d'une zone industrielle, afin que l'infrastructure puisse être créée. Une telle mesure n'a rien d'extraordinaire. Elle est souhaitée par de nombreux industriels et, en outre, il convient dans une nation moderne, où l'espace est de plus en plus limité, de répartir les activités économiques sur le territoire en leur assignant des zones précises afin d'économiser le sol et de limiter au maximum les coûts de la croissance (nuisances), si on ne veut pas que la plus grande partie du futur revenu national soit affectée à la couverture de ces coûts.

Mais il ne suffit pas que la zone existe, encore faut-il qu'elle offre suffisamment d'attraits, c'est-à-dire qu'elle comporte des économies externes propres à inciter les entreprises nouvelles à venir s'y implanter. Il sera nécessaire en particulier de préparer une infrastructure adéquate, d'attirer des entreprises qui puissent favoriser l'apparition des effets de multiplication, de limiter la spéculation sur le sol, d'offrir des économies externes complémentaires (services, logements, etc.).

La délimitation de zones industrielles pose inévitablement le *problème du sol*. La conséquence première de la création d'une zone de développement est d'une part de provoquer des plus-values sur les terrains compris à l'intérieur de celles-ci, qui seront d'autant plus fortes que la zone a des chances de s'industrialiser rapidement et, d'autre part, de dévaloriser les terrains qui en sont exclus.

Faute d'une politique claire dans notre pays, il y a interférence entre les prix de tous les terrains, de sorte que le coût des produits agricoles est en fait, dans une certaine mesure, défini par le prix des terrains urbanisés.

Dans une économie en croissance constante et avec une population dont le nombre s'élève progressivement, le prix du sol, facteur rare, ne peut que monter, mais, ce faisant, il devient un élément inflationniste structurel et de spéculation. Dès lors, les autorités seront tentées de vouloir contrôler ce dernier phénomène, soit en frappant les plus-values de taxes dans la mesure où le commerce de terrains s'effectue dans de brefs laps de temps ou d'interdire la revente de terrains pendant un certain nombre d'années. Mais ces deux mesures, encore que compréhensibles d'un point de vue éthique, constitueront également des sources d'inflation, dans la mesure où les vendeurs de terrains reporteront les taxes sur les acheteurs, dans le premier cas, et où l'interdiction de revente raréfiera l'offre dans le second.

Encore que dans certains cas complexes, on ne voit pas comment les mécanismes du marché peuvent conduire à des solutions satisfaisantes, en règle générale et, dans un cas comme celui de la région des Trois-Lacs, la logique économique conduit à définir la politique suivante:

a) détermination de zones à urbaniser aussi vastes que possible, à l'intérieur desquelles les architectes, ingénieurs, sociologues, géographes définiront des sous-ensembles destinés à l'habitat, à l'industrialisation, aux zones de verdure, etc. (les zones devraient être à même de satisfaire les besoins des cinquante années futures, afin d'exclure toute spéculation sur les terrains agricoles avoisinants);

b) taxation relativement élevée des terrains urbanisés non utilisés, en fonction de leur valeur réelle. Cette mesure impopulaire nous en convenons, et destinée à obliger l'offre à se manifester, est appliquée avec succès au Canada dans les zones urbaines à la satisfaction des autorités. Elle fut abandonnée en Allemagne il y a quelques années, apparemment pour des raisons politiques. Bien entendu, la mise en place d'une telle politique suppose beaucoup de doigté, de libéralisme dans l'attitude des pouvoirs publics dans des cas d'espèce. Par ailleurs, elle suppose que les autorités publiques disposent de fonds relativement importants pour acheter les terrains éventuellement offerts. En tout état de cause, cette dernière action devrait être réalisée, même en l'absence de politique fiscale.

Afin d'établir de bonnes structures d'accueil de la main-d'œuvre, une *politique active du logement* est également proposée. En effet, le souci d'accueillir les futurs habitants dans les meilleures conditions doit être d'autant plus grand que la région industrielle est nouvelle, donc qu'elle ne possède encore pas suffisamment de logements. Dans cette perspective, le logement ne devrait en aucun cas devenir un goulot d'étranglement. Pour l'éviter, il convient que l'offre de logements anticipe la demande ou soit prête à y répondre rapidement. A cet effet, la politique proposée comporte l'organisation de la copropriété par étage et la construction de logements à loyers modérés.

Il faut également remédier à la difficulté que peuvent avoir les entreprises de se procurer des capitaux. Il est

assez curieux de noter que les régions moins développées dans un pays comme le nôtre ne doivent pas leur situation à un manque de formation de capital fixe, comme c'est le cas des pays en voie de développement; au contraire, on est en droit d'estimer, à la lumière de nombreux indices, que ces régions sont en fait exportatrices de capitaux vers les grands centres financiers suisses. Ce paradoxe s'explique d'ailleurs assez bien: les petites et moyennes entreprises ne sont, la plupart du temps, pas à même d'accéder au marché des capitaux à long terme. Elles doivent, pour couvrir leurs investissements, recourir essentiellement à l'autre financement, voire au crédit commercial à court terme.

Dans la mesure où d'une part l'investissement constitue l'un des facteurs essentiels de la croissance et, d'autre part, l'auto-financement permet de moins en moins aux entreprises de couvrir leurs investissements, il devient urgent d'envisager la mise en place de moyens nouveaux destinés à drainer l'épargne vers ces zones privilégiées, telle celle des Trois-Lacs. Il appartiendra en premier lieu aux banques cantonales intéressées d'étudier les formules les plus appropriées.

Finalement, la politique de développement d'une région ne va pas sans une campagne d'information. Cette action de promotion est d'autant plus nécessaire que l'initiative locale est faible dans la région des Trois-Lacs. Cependant, toutes ces mesures ne porteront leurs fruits que si les cantons intéressés coordonnent leur politique. La création d'une zone industrielle suppose l'harmonisation des points de vue de diverses communes qui ont toujours eu tendance à vouloir le développement de leur territoire. Une mise en condition des communes doit être le fait de l'Etat. Il s'agit de leur démontrer que le développement des uns favorise le développement de l'ensemble. Toutefois, la structure fiscale étant ce qu'elle est, il faudra certainement prévoir une répartition des fruits.

Le problème le plus essentiel dans le cas des Trois-Lacs, c'est l'uniformisation des politiques industrielles des trois cantons, car la croissance de cette région ne peut avoir lieu en ordre dispersé. Une coordination intercantonale s'avère indispensable.

Pour l'instant rien de tel n'a encore été réalisé effectivement, mais des contacts ont eu lieu. Il est à souhaiter qu'ils aboutissent à des réalisations concrètes. Dans ce cas, la région des Trois-Lacs pourrait faire exemple.

Louis Maillat

La planification se heurte à divers obstacles. Il arrive, par exemple, que certains besoins soient mal reconnus; on oublie parfois que même une commune dont le développement n'est pas particulièrement rapide est appelée à compléter ses équipements, à construire de nouvelles routes, canalisations, écoles, etc. et que seul un plan d'aménagement local peut lui permettre d'évaluer judicieusement la dimension de ces installations. Mais lorsqu'une commune rurale se décide à établir un plan d'aménagement local, la délimitation des zones devient presque irréalisable. On sait que, du point de vue économique, le village devrait se développer depuis le centre vers l'extérieur. Mais les domaines bien situés sont rarement à vendre. Pour des raisons compréhensibles, les agriculteurs souhaitent poursuivre leurs activités sur les terres qu'ils ont acquises au cours des années. Certains paysans seraient disposés à changer de domaine, mais ils viennent souvent de l'hériter et, en cas de vente, seraient obligés de partager les bénéfices avec leurs cohéritiers pendant une durée de vingt-cinq ans. Cette prescription du Code civil correspond au besoin qu'il y a d'assurer un traitement équitable aux héritiers d'un agriculteur. Mais elle rend la planification et le développement des communes rurales très difficiles. Ici et là on constate la tendance qui veut que des zones aussi grandes que possible soient légalisées, alors que simultanément les terrains à bâtir sont thésaurisés. On ne se rend pas compte que le fait que les propriétaires ne soient pas obligés de participer immédiatement aux frais d'équipement entraîne des conséquences très fâcheuses pour la collectivité. Mais que la commune renonce à équiper des zones ou que les propriétaires refusent de vendre leurs terrains pour la construction, les promoteurs font alors pression sur les autorités communales et demandent à pouvoir construire «exceptionnellement» sur des terrains non équipés et si possible hors des zones à bâtir. A quoi sert l'aménagement du territoire si les autorités donnent suite à de telles demandes?

La planification en milieu rural se heurte apparemment à des difficultés inhérentes aux structures qui ne s'aplanissent que très rarement au niveau de la commune. Les autorités cantonales et communales progressistes escomptent que la prochaine loi fédérale sur l'aménagement du territoire et une nouvelle loi fédérale sur l'encouragement à la construction de logements donneront aux communes rurales les moyens qui leur sont nécessaires pour résoudre leurs problèmes. Nous espérons que leur vœu sera exaucé.